

Champlitte et ses communes associées

Directeur de publication : Patrice Colinet
Responsable de la rédaction : Aurélie Sartelet
Impression : Mairie

Bienvenue au Père Pierre BERGIER

La messe des Rameaux du 28 mars 2021 a été l'occasion de remettre symboliquement les clés de l'église au nouveau curé de la paroisse :

Le Père Pierre BERGIER.

A l'issue de l'office religieux célébré par le Vicaire Général Eric POINSOT, le Maire Patrice COLINET a prononcé un discours de bienvenue en rappelant l'histoire de l'église de Champlitte et en invitant le Père BERGIER à écrire une nouvelle page de cette histoire tout au long de son ministère Chanois puis, accompagné de la 1ère adjointe Martine GAUTHERON, les clés de l'église St Christophe ont été remises à notre nouveau curé originaire de Quingey.



Pôle scolaire :

Ces derniers jours, aidée par les services techniques municipaux, une entreprise spécialisée Alsacienne a posé l'ascenseur qui relie les 3 niveaux du bâtiment du nouveau pôle scolaire.

Cette installation d'un coût de 55 000 euros financée à 80 % par le Département de Haute-Saône et par l'Etat vient terminer les travaux de réhabilitation de l'ancien collège. La mise en service de cet équipement est prévue fin avril.

Forêt :

Après l'exploitation des coupes 50 à Champlitte et 209 à Montarlot par des professionnels, il reste du bois de « fond de coupe » à exploiter. D'autres lots sont aussi disponibles en cessions. Un affichage et un cahier d'inscription sont disponibles en Mairie.

Don de sang : l'EFS manque de nouveaux donneurs en Bourgogne-Franche-Comté !

Avec la crise sanitaire, le don de sang affiche une baisse de 23% de nouveaux donneurs en 2020 en Bourgogne-Franche-Comté.

Et la tendance se poursuit avec un déficit de près de 1 000 primo-donneurs au premier trimestre 2021. L'EFS tire la sonnette d'alarme et invite les citoyens qui ne l'ont jamais fait à passer le cap du don de sang pour la 1ère fois. Le don de sang, c'est un moment de pause, allongé sur un lit de prélèvement ...en sauvant des vies. Pour plus de renseignements ou s'inscrire : 03 81 61 56 15.

L'art de bien vieillir grâce à la téléassistance.

Chute, malaise, tentative d'intrusion, ..., les personnes âgées vivant seules chez elles peuvent être confrontées à ces maux à toute heure du jour ou de la nuit. C'est pourquoi la téléassistance peut être recommandée : il s'agit d'un bracelet ou d'un collier avec un bouton d'appel que la personne doit presser en cas de problème. La centrale, ensuite, contacte les personnes mentionnées dans le contrat qui interviennent pour aider la personne (voisins, amis, famille...). Si le cas est plus grave, les secours peuvent directement être appelés par la centrale. Ce dispositif sécurise les personnes âgées comme leurs proches.

Pour tout renseignement complémentaire

(Possibilité de démonstration au domicile gratuite et sans engagement)

Contactez-nous au : 03.84.75.07.93

>> AIDE aux entreprises

AIDE à
**L'INVESTISSEMENT
 MATÉRIEL**

Vous êtes une entreprise de moins de 10 salariés et vous avez un projet d'investissement matériel pour développer votre activité ou l'adapter au contexte sanitaire ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide allant de **600 € à 2 000 €** pour un investissement minimum de **3 000 €**

+ d'infos
 Contactez la CC4R au 03.84.64.50.50 ou adl2@cc4r.eu

>> Cofinancé par :

La CC4R soutient les petites entreprises locales.

Aménagement

Champlitte-la-Ville : "Actuellement, la commune fait des travaux à l'extérieur de l'église Saint-Christophe de Champlitte-la-Ville. Travaux indispensables afin de drainer l'eau qui s'infiltre dans les murs de l'église côté nord. Avec la pelleuse conduite par Florian Vatalaro, creusement d'une tranchée de 1,20 mètre de profondeur sur une longueur de 25 mètres. Après ce terrassement, c'est l'association "les amis de Champlitte-la-Ville" qui va prendre le relais pour la pose des tuyaux, du géotextile et 3 tonnes de tout-venant afin que l'eau se faufile dans le regard prévu à cet effet. Ce traitement de l'humidité permettra d'avoir une église plus saine."



Récompenses chez les Pompiers

Le 17 mars dernier, les pompiers du centre de Champlitte ont eu le plaisir de recevoir le nouveau chef du SDIS 70 : le colonel HELLEU. Accompagné de son adjoint, le nouveau patron des pompiers de Haute-Saône a pu visiter les locaux de la caserne de Champlitte, rencontrer les « femmes et les hommes du feu » Chanitois, et, à cette occasion, il a remis différentes récompenses à nos pompiers. Des médailles et insignes ont été remises et des changements de grades ont aussi particulièrement marqué cette cérémonie.

Ainsi, en présence de Patrice COLINET, Maire de Champlitte :

Le Lieutenant Marc BOUGAUD a été promu au grade de Capitaine

La Sergent-Cheffe Françoise VALEUR a été promue au grade d'Adjudant (elle obtient le double statut d'infirmière sapeur-pompier volontaire et d'infirmière cheffe)

Le sapeur-pompier de 2ème classe Didier LAMBERT a été promu au grade d'Adjudant

Le Caporal Kevin DA COSTA promu au grade de Caporal-Chef

De plus, :

l'Adjudant Didier LAMBERT a reçu la médaille de bronze des Pompiers pour 10 ans de service

Le Caporal-Chef Kevin DA COSTA a aussi reçu cette même médaille

Et enfin :

Le Capitaine Marc BOUGAUD a reçu l'insigne de Chef de Centre (Etoile d'argent) pour 5 ans de commandement du centre Chanitois.

D'autres diplômes ont été aussi remis pour sanctionner différentes formations.

A l'occasion de cette cérémonie, le Maire a remercié toutes et tous les pompiers du centre de Champlitte pour leur engagement au service de la population.

Il a aussi formé le vœu que l'exemplarité des pompiers de Champlitte actuellement en exercice, suscite des vocations parmi les jeunes de notre territoire pour qu'ils viennent renforcer les effectifs actuels.

Pour devenir POMPIER, vous pouvez contacter le Chef de Centre de Champlitte : Le Capitaine Marc BOUGAUD

Engage-toi

dans la campagne de vaccination contre la COVID-19...

Rejoins le SDIS 70

en qualité de **Volontaire** du **Service Civique**

Condition d'accès

- Ouvrir ses jeunes de 18 à 24 ans, souhaitant un engagement de sapeur-pompier
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne ou résider en France régulièrement depuis un an
- Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale compatibles avec l'exercice des missions de sapeur-pompier volontaire

Missions

- Participer aux campagnes de vaccination menées par les sapeurs-pompiers au profit de la population de la Haute-Saône
- Suivre les formations liées à l'engagement de sapeur-pompier
- Participer aux missions de secours à domicile en complément d'un sapeur-pompier
- Participer à l'animation des sections de JSP
- Participer aux actions de communication et de développement du volontariat...

Contrat

- Durée de la mission : 6 mois
- Prise d'effet le 1er août 2021 au plus tôt
- Indemnité mensuelle : 580,82 € net
- Océnot de titres restaurant
- Lieu : Vesoul et la Haute-Saône

et en bonus...

- La possibilité de préparer le concours de caporal de sapeur-pompier professionnel

Nous contacter

Toute demande doit être adressée avant le 23 avril 2021 à :

SDIS 70
Groupement Finances / Personnel
4 rue Louis de Raymond-Ardier - BP 40005
78001 VESOU, CEDEX

Pour tout renseignements complémentaires, merci de contacter le groupement par mail aux adresses : sd70@sd70.fr et saas@sd70.fr

En agissant ensemble, on partage le pouvoir d'être utile.

SERVICE CIVIQUE
Le service civique est un service à la fois utile et engageant.



Campagne de stérilisation

La commune, l'association Chats Ni Toit accompagnent l'association 30 millions d'amis dans la campagne de stérilisation de chats sans maître. Dans les semaines à venir, des campagnes de stérilisation vont avoir lieu dans les différentes communes.

La stérilisation concerne des chats non identifiés sur la commune, c'est-à-dire ni tatoués, ni pucés, et dont on ne peut pas connaître l'identité du propriétaire. Des chats sans maître seront capturés par des bénévoles dans les secteurs préalablement désignés par des administrés. Une fois capturés, ils seront conduits dans notre clinique partenaire de cette campagne de stérilisation et identification de chats errants. À leur sortie des cliniques vétérinaires, après une surveillance minimale post-opératoire, les animaux sont relâchés sur le lieu de capture, parfois dans un autre endroit protégé, ou mis à l'adoption.

Jours et horaires autorisés pour tondre la pelouse

Comme rien n'est jamais vraiment simple, il faut savoir que les jours et horaires pendant lesquels les particuliers peuvent entreprendre des travaux de bricolage ou de jardinage bruyants sont précisés par arrêté préfectoral.

Même si cela peut légèrement varier d'un département à l'autre, en général, "les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, tels que la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, ... et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments" que : les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 19 h, les samedis, de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h, les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h.